



Accident sur parking privé

Par **stevan1997**, le **24/10/2015** à **04:26**

Bonjour, rnrnJ'ai eu un accrochage avec ma moto sur le parking moto de mon école. En fait, ma roue arrière à dérapé sur un marron et ma roue avant est venu frapper la roue arrière d'une autre moto qui est tombée sur son flanc gauche. J'ai réaliser un constat avec le propriétaire mais il est quand même allé chez un garagiste pour faire un devis et voir si je paye directement. Par contre, cette zone réservée aux moto se situe à l'intérieur de l'école et elle n'est absolument pas entretenue contrairement au parking professeur, c'est à dire qu'il n'y a pas de ramassage des feuilles, marrons etc. Du coup on glisse sur des marrons qu'on ne peut même pas voir puisque ils sont cachés par les feuilles. Est ce qu'on peut se retourner contre l'école pour les frais de réparation de l'autre véhicule ?rnrnJ'ai fait des photos de la trace du dérapage sur le marron et il y avait un professeur et un éducateur présent lors de l'accident. rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **24/10/2015** à **07:53**

Bonjour,rnrnVous pouvez toujours vous retourner contre l'école mais je doute que cette procédure vous donne raison. En effet, sur un parking fut'il privé, le code de la route s'applique et vous tombez sous le coup du R413-17 du CDR : vitesse excessive eu égard aux circonstances.